

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2144

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 53

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« médiale »

le mot :

« médicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.